



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Place et statut des psychologues dans l'offre de soins

Question écrite n° 9042

Texte de la question

M. Pierre Dharréville interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes des psychologues quant à leur place et leur statut dans l'offre de soins. Deux expérimentations sur la prise en charge par l'assurance maladie de suivis psychologiques sont actuellement en cours. La première, fixée par le décret du 5 mai 2017 puis l'arrêté du 19 décembre 2017, concerne les jeunes de 11 à 21 ans. La seconde concerne les troubles de santé mentale légers ou modérés. Elle a été mise en place dans trois départements dont celui des Bouches-du-Rhône à l'initiative de la Direction générale de la santé de la CNAM sans consultation ni du Parlement, ni des organisations représentatives des psychologues. Les deux expérimentations placent les psychologues sous le pilotage médical qui contrôle et prescrit leurs actes dans le cadre de procédures complexes. Dans un contexte de pénurie médicale notoire, l'accès aux soins psychologiques peut rapidement devenir compliqué pour les patients. Pourtant, de par leur formation, les psychologues sont compétents pour évaluer la nature des troubles du patient, déterminer avec lui les modalités de sa prise en charge et l'orienter vers un psychiatre ou une structure spécialisée, en cas de besoin. Or avec ces expérimentations, leurs compétences semblent niées. La prise en charge psychologique est abandonnée au profit d'une prise en charge médicale. La France est le pays où la consommation de psychotropes par habitant est la plus élevée en Europe. Il souhaite savoir comment sont évaluées les expérimentations. Il lui demande de l'informer de ce que compte faire le Gouvernement pour garantir une prise en charge des patients mieux adaptée qui place les psychologues au cœur de l'offre de soins non pas comme des intervenants sous tutelle mais comme des praticiens pleinement responsables de leurs missions telles que leurs compétences leur confèrent.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9042

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4697

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)